

COMITE EXECUTIF NATIONAL
Arrêté N° 5 /C.E.N. du 2 Janvier 2009

*Election et installation des membres des Commissions Administratives des Sections,
Comités Exécutifs des Circonscriptions Electorales et Assemblées Régionales.*

Le Comité Exécutif National de l'Union Sociale Démocratique

Vu les statuts de l'Union Sociale Démocratique,
Vu la création et le fonctionnement des Sections dans les Régions,
Vu le fonctionnement de l'Assemblée Régionale du Centre,
Vu la création et le fonctionnement de l'Université populaire sociale démocratique,
Vu les propositions militantes sur l'élection des membres des instances dirigeantes de l'Union.

Arrête :

Article 1 : L'élection des membres des instances dirigeantes de l'Union est fixée aux dates suivantes.

	Dates	Bureaux de vote
Premier tour	03 Mai 2009	Siège de chaque section.
Deuxième tour	10 Mai 2009	Lieu de la conférence de l'instance concernée
Deuxième tour	17 Mai 2009	Lieu de la conférence régionale

Article 2 : Les électeurs sont les adhérents à jour de leurs cotisations de membres, munis de leur carte d'adhésion. Ils doivent en outre avoir une ancienneté de 3 mois à la date des élections.

Article 3 : Les membres éligibles sont les adhérents à jour de leurs cotisations de membres et d'élus, munis de leur carte d'adhésion. Ils doivent en plus être diplômés de l'Université populaire sociale démocratique ou être en cours de formation.

Article 3 : La durée des mandats est de 3 ans (Article 6).

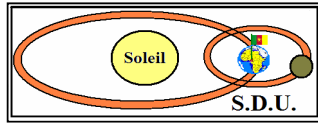
Article 5 : Les dossiers de candidature doivent être déposés aux bureaux régionaux avant le 01-03- 2009.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis où besoin sera.

Fait à Yaoundé le 2 Janvier 2009

*Pour le Comité exécutif National
Le Président de l'Union*

Dr DEMMANO Gustave



FICHE DE CANDIDATURE

POSTE DE
LISTE

N° d'adhésion date d'adhésion

Références du diplôme politique.....

Je soussigné

M. Mme. Mlle

Né(e) le à

Qualification/Profession.

Tél.

Résident à: (quartier, lieu dit)

section Commune de

Sollicite mon élection au poste ou dans la liste dénommée:

Je déclare jouir de mes droits civiques.

Je joins à ma demande la somme de

.....

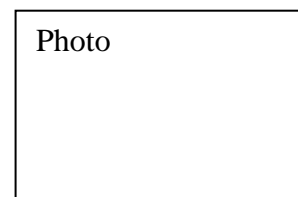
Représentant les frais de dossier.

Date d'Adhésion :

Signature de l'adhérent

Pièces jointes :

- Photocopie Carte de membre
- Photocopie Carte national d'identité
- Photocopie diplôme de l'université populaire
- Frais de dossier



Les frais de dossiers sont de 2 000 et 3 000 francs pour les membres et présidents des Bureaux des sections, 10 000 francs pour les présidents des circonscriptions électorales, 5000 et 15 000 francs pour les membres et les présidents régionaux.